



Procès-verbal
Le jeudi 24 octobre 2002 - n° 123

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec et la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 117 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 117 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

À 10 h 43, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 08.

24 octobre 2002

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, fait une déclaration concernant le protocole de Kyoto.

M. Benoit (Orford) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 123 Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

n° 124 Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique

Les motions sont adoptées.

M. Ménard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 120 Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi

La motion est adoptée.

24 octobre 2002

Dépôts de documents

M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1474-20021024)

M. Boulerice, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel du Conseil des relations interculturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 1475-20021024)

Dépôt de pétitions

M. Benoit (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 061 citoyens et citoyennes de la région de l'Estrie, concernant la centrale de coordination des appels d'urgence pour les ambulances en Estrie.

(Dépôt n° 1476-20021024)

M. Ouimet (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 69 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les soins chiropratiques.

(Dépôt n° 1477-20021024)

24 octobre 2002

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Beauchamp (Sauvé) dépose :

Copie de trois lettres, en date du 21 mai, 2 juillet et 3 mai 2002, adressées par la Régie de l'assurance maladie du Québec, concernant des demandes d'admissibilité au régime d'assurance médicaments et une demande de carte d'assurance maladie.

(Dépôt n° 1478-20021024)

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dupuis (Saint-Laurent) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 23 octobre 2002, adressée à Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, par Mme Ruth Bélanger, concernant la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 1479-20021024)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

24 octobre 2002

Motions sans préavis

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les entreprises lauréates des Grands Prix québécois de la qualité dont les récompenses ont été remises le 18 octobre dernier dans le cadre du *Mois de la qualité 2002*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Létourneau, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le dévoilement d'un Inuksuk sur les terrains de l'Hôtel du Parlement, monument qui symbolise les bonnes relations qu'entretiennent le Québec et les Inuits depuis près de quarante ans, et qui rappelle la volonté de la nation québécoise et de la nation inuite de maintenir et de renforcer leur relation de partenariat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

24 octobre 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 191 du Règlement, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, et M. Benoit (Orford) proposent :

QUE, dans la foulée de la mise en œuvre du protocole de Kyoto, l'Assemblée nationale affirme :

QU'elle entend faire sa juste part dans une stratégie de réduction des gaz à effet de serre au Canada ;

QU'elle soutient que la mise en œuvre d'une telle stratégie doit se faire dans le respect des compétences constitutionnelles et des responsabilités propres au Québec ;

QU'elle considère que le développement et la mise en place d'un système intérieur d'échange de droits d'émission est un élément majeur de la stratégie de réduction des gaz à effet de serre au Canada ;

QU'elle refuse de souscrire à l'esquisse actuelle d'allocation de droits d'émission élaborée pour ce système, parce qu'elle est inéquitable, car elle favorise indûment les segments les plus émetteurs de gaz à effet de serre du secteur énergétique canadien au détriment du secteur manufacturier, et que cette formule ne tient pas compte des efforts de réduction déjà consentis ;

En conséquence, l'Assemblée nationale demande :

QUE la formule d'allocation prenne en compte les réductions réalisées depuis 1990 et celles qui seront réalisées d'ici 2008 ;

QUE le secteur manufacturier soit traité équitablement et ne soit pas assimilé au secteur énergétique dans l'allocation des droits d'émission afin d'équilibrer les efforts requis de tous les grands secteurs d'activité économique ;

QUE la formule d'allocation touchant le secteur énergétique privilégie les sources d'énergie moins émettrices de carbone ;

24 octobre 2002

QUE le gouvernement du Canada amorce avec le gouvernement du Québec la négociation d'une entente bilatérale sur le financement -en particulier de mesures ciblées- et la mise en œuvre de la stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire de l'Orchestre symphonique de Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 1^{er} novembre 2002, M. Williams (Nelligan) s'adressera à Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « la politique gouvernementale en ce qui concerne les jeux de hasard et les joueurs compulsifs ».

24 octobre 2002

AFFAIRES DU JOUR

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à M. Trudel, ministre responsable des Affaires autochtones, concernant la commission parlementaire sur les négociations avec la nation innue ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, concernant les enfants autistes ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Whissell (Argenteuil) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le financement d'un scanner pour l'hôpital d'Argenteuil.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 29 octobre 2002, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 07, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 octobre 2002, à 14 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL